
Adresse du conseil général de la commune de Sées (Orne), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Sées (Orne), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 85-86;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18052_t1_0085_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 21 brumaire an III (mardi 11 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance est ouverte à midi par la lecture des pièces suivantes (2).

1

La société populaire de Caudecoste, département de Lot-et-Garonne, remercie la Convention de son décret sur les sociétés populaires, elle dit que le point de ralliement des Français sera la Convention nationale. Elle a déposé à son district une somme de 739 L 10 s. pour la construction d'un vaisseau de guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La société régénérée des Amis de la Constitution de 1793 séante à Caudecoste à la Convention nationale, le 10 vendémiaire an III] (4)

Citoyens représentants

La société de Caudecoste pénétrée des principes républicains remercie la Convention nationale de son décret pour la conservation des sociétés populaires. Aussi le signal de ralliement du peuple français sera, *Convention nationale*.

La tête du serpent Robespierre a été écrasée. Que la queue comme la tête tombe sous le glaive de la loi.

La société jalouse de contribuer au salut de la patrie annonce qu'elle a déposé à son district une somme de sept cens trente neuf livres dix

sols pour la construction d'un vaisseau de guerre contre les tirans des mers.

Restés à votre poste citoyens législateurs, achevés le salut du peuple, c'est le vœu des bons citoyens, c'est le vœu des membres composant la société de Caudecoste.

CAPDEVILLE, *président*,
BONET, LARROQUE, *secrétaires*.

2

Le conseil général de la commune de Sées, département de l'Orne, fait passer la note des dons patriotiques qu'il a envoyés au chef-lieu de district, ainsi que du salpêtre fabriqué. Il félicite la Convention sur l'Adresse au peuple français et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Le conseil général permanent de la commune de Sées à la Convention nationale, le 16 brumaire an III] (6)

Liberté, Égalité, Fraternité

Citoyens Représentants

La commune de Sées toujours attentive à saisir tous les moyens qui peuvent faire le bonheur de la République, et voulant soulager de tout son pouvoir les braves défenseurs de la patrie, s'est empressée dans tous les tems d'envoyer à Alençon, chef-lieu de district, ses dons patriotiques, elle vient encore d'y faire transférer plusieurs équipements militaires dont nous vous envoyons cy-joint le tableau général.

Désirant de plus en plus donner des marques inviolables de son attachement à la patrie, nous

(1) P.-V., XLIX, 113.

(2) P.-V., XLIX, 113. Le secrétaire qui enregistre les adresses des sociétés est Crassous. Pour les adresses des autorités constituées, Crassous est assisté de Guimberteau.

(3) P.-V., XLIX, 113.

(4) C 326, pl. 1415, p. 3.

(5) P.-V., XLIX, 113.

(6) C 324, pl. 1396, p. 8.

avons fait établir un atelier de salpêtre dans notre commune : depuis longtemps tous est en activité; Déjà nous avons fourni à la République douze cents livres de salpêtre, une quantité pareille va être envoyée incessamment; Nos ouvriers travaillent avec tout le zèle et l'activité des vrais républicains. Nous vous aurions envoyé directement nos essais heureux, Citoyens Représentants, mais notre soumission à la Loi nous a obligé de faire notre envoi au chef lieu de district. Restez à votre poste pour y consolider le bonheur de la République et y faire régner les vertus qui ont dicté votre adresse aux Français, dont tous nos concitoyens ont entendu la lecture avec le plus grand plaisir, et ont juré avec enthousiasme dans le temple de l'Éternel de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale; en le jurant avec eux nous vous jurons en outre de ne cesser nos travaux qu'après que tous les tyrans seront terrassés et les conspirateurs mis à mort.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Les membres composants le conseil général de la commune de Sées.

ROGER, *maire*, BOUGLIER, *agent national*,
GÉRARD, MALASSIS, FESTONIT, *officiers
municipaux et neuf autres signatures.*

[*État des dons patriotiques de la municipalité de Sées déposés au magasin de l'administration, sis à Alençon, le 9 brumaire an III*] (7)

Nous membres composant le conseil permanent et révolutionnaire du district reconnaissons que la municipalité de Sées a déposé au magasin de l'administration les effets suivants provenant d'offrandes patriotiques et pour être distribuées aux défenseurs de la patrie.

| | |
|-------------------|-----|
| Chemises | 177 |
| Cols | 14 |
| Bonnet de poil | 1 |
| Pantalons | 53 |
| Gillets | 3 |
| Souliers | 277 |
| Bas (paires) | 180 |
| Culotte | 2 |
| Habits | 3 |
| Guestres (paires) | 5 |
| Chapeaux | 3 |
| Mouchoir de poche | 1 |

À Alençon le 9 brumaire l'an 3^e de la République une et indivisible.

J.-J. CHAUVIN, *agent national
et 2 autres signatures.*

3

Le citoyen Laffecteur, médecin, fait offre d'un ouvrage intitulé : *Recueil de recherches et d'observations sur les différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes, et particulièrement sur les effets du remède connu sous le nom de rob-anti-siphylitique* : il demande d'être chargé de traiter les incurables, offrant son remède, pour cet usage seulement, au prix qu'il lui coûte.

Mention honorable de l'offrande, renvoyé au comité des Secours publics, pour y statuer et faire un rapport s'il y a lieu (8).

Un des secrétaires annonce à la Convention l'hommage d'un recueil de recherches et d'observations sur les différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes, et particulièrement sur les effets du remède connu sous le nom de Rob antisiphilitique par Laffecteur, copropriétaire de ce remède.

On demande le renvoi au comité d'Instruction publique, et la mention honorable.

DUHEM : Cet ouvrage est du ressort des comités des Secours et de la Guerre. Le procédé qu'il annonce a guéri une foule de soldats dans les armées de mer; il aura le même succès dans les armées de terre. Il a même guéri des malades incurables; car il faut que vous sachiez que, dans tous les genres de maladies, il y en a d'incurables. Je demande donc le renvoi aux comités des Secours publics et de la Guerre.

La mention honorable et ce renvoi sont décrétés (9).

4

Le comité révolutionnaire de Mortagne, département de l'Orne^a le conseil général de la commune de Troyes, département de l'Aube^b, celui de Port-Solidor [ci-devant Saint-Servan], département d'Ille-et-Vilaine^c, les membres de la justice de paix du canton de Mont-Arrax [ci-devant Saint-Clar], département de Gers^d, le tribunal du district de Belle-Défense, ci-devant Saint-Jean-de-Losne, département de la Côte-d'Or^e, les administrateurs du district de l'Aigle, département de l'Orne^f, du district de Montagne-Bon-Air [ci-devant Saint-Germain-en-Laye], département de Seine-et-Oise^g, les juges du tribunal criminel de Lot-et-Garonne^h, ceux du tribunal de Loir-et-Cherⁱ, le comité révolutionnaire provisoire de Dun-sur-Loir [ci-devant Châteaudun],

(8) P.-V., XLIX, 113. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).

(9) *Moniteur*, XXII, 486. *Débats*, n° 780, 739. *Bull.*, 21 brum. (suppl.); *Mess. Soir*, n° 816; *F. de la Républ.*, n° 52; *M.U.*, n° 1340; *J. Fr.*, n° 777; *Ann. R. F.*, n° 51.

(7) C 324, pl. 1396, p. 19. *Bull.*, 25 brum. (suppl.)